



R A P P O R T

**du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de
crédit d'engagement de CHF 21'000.00 TTC pour l'établissement
d'un avant-projet pour la réalisation d'un trottoir, d'un
cheminement piétonnier et d'aménagements modérateurs sur le
fbg Ph.-Suchard (Gillettes) et la route de la Gare**

Résumé

Le fbg Ph.-Suchard (Gillettes) et la route de la Gare ne disposent actuellement d'aucun trottoir. Cette situation pose des problèmes de sécurité et de confort pour tous les usagers, à cause du gabarit étroit de la chaussée. De plus, les véhicules qui empruntent ces routes circulent à des vitesses excessives. Le présent crédit d'étude vise à établir un avant-projet pour réaliser un trottoir, un cheminement piétonnier et des aménagements modérateurs qui sécuriseront l'ensemble des usagers de ces routes. Il constitue la première phase d'une étude intégrant également la réfection des réseaux souterrains des routes concernées.

Rapport n° : CG-7900.100

Date : 17 janvier 2025

Dicastère : Aménagement du territoire et environnement

Madame la Présidente du Conseil général,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,

1 Contexte

Le fbg Ph.-Suchard (Gillettes) et la route de la Gare ne présentent actuellement aucun trottoir. Seules des bandes longitudinales (bandes jaunes striées) sont marquées. Cette situation pose des problèmes de sécurité et de confort pour tous les usagers, dû au gabarit étroit de la chaussée. De plus, les véhicules qui empruntent ces routes circulent à des vitesses excessives.

Fig. 1 Fbg Ph.-Suchard (Gillettes) et Route de la Gare (source : SITN 2024).



Afin d'améliorer cette situation, le Conseil communal, le service des travaux publics et le service d'urbanisme proposent au Conseil général d'accepter un crédit d'engagement visant à réaliser un trottoir le long du fbg Ph.-Suchard (Gillettes) et de la route de la Gare, à étudier la possibilité de réaliser un cheminement piétonnier le long des vignes, ainsi que d'aménager si possible des éléments modérateurs du trafic sur les deux routes concernées. L'étude des aménagements de surface constitue la première étape de l'étude générale pour le réaménagement de la route des Gillettes et de la Gare, la deuxième étape étant l'étude des réseaux souterrains. Cette dernière ne peut être réalisée avant que les aménagements de surface soient clairement définis. La phase de projet suivante, soit le projet d'exécution (SIA 32), regroupera les questions de surface et souterraines.

En ce qui concerne la surface, un avant-projet sommaire (SIA 21) a été établi au printemps 2024, afin d'étudier plusieurs variantes discutées depuis des années par les différentes commissions, conseils et services concernés, pour la réalisation d'un cheminement piétonnier le long du fbg Ph.-Suchard (Gillettes). L'objectif de cet avant-projet sommaire était de préciser et d'estimer le chiffrage de variantes afin d'avancer dans la réalisation de solutions qui apporteront sécurité et confort à tous les usagers de cette route. Cet avant-projet sommaire a permis de présenter trois variantes viables de cheminements, respectivement de trottoirs, le long du fbg Ph.-Suchard (Gillettes). Le tronçon de la route de la Gare ne présentant aucune difficulté particulière et dans l'objectif de limiter les coûts d'étude pris sur le crédit divers 2024, il n'a pas fait l'objet d'un avant-projet sommaire.

Les variantes A et B2 ont été privilégiées par les deux commissions concernées (la commission technique de l'aménagement du territoire, de l'environnement et de la mobilité et la commission de la sécurité, de la police du feu et de la circulation). Une priorité est donnée à la variante A puisqu'elle offre une solution fonctionnelle pour les usagers dits « utilitaires » (écoliers, travailleurs) qui transitent de et vers la gare CFF de Boudry. La réalisation de cette variante permettrait en outre d'obtenir des subventions via le programme d'agglomération et en lien avec l'urbanisation future du Plateau de la gare. La variante B2 est conservée et pourra être réalisée ultérieurement (ou simultanément, si les finances le permettent) en complément de la variante A, pour des usages plus touristiques ou d'agrément. Il a également été relevé que la variante A permet un entretien hivernal – et garantit donc la sécurité durant cette période de l'année – que ne permettent pas les deux autres variantes étudiées.

Fig. 2 Variante A (source : bureau CSD Ingénieurs 2024).



Fig. 3 Variante B1 (source : bureau CSD Ingénieurs 2024).



Fig. 4 Variante B2 (source : bureau CSD Ingénieurs 2024).



2 Appel d'offres et offre retenue

Un appel d'offres a été émis fin août 2024 pour l'établissement de l'avant-projet pour la réalisation d'un trottoir et d'aménagements modérateurs sur le fbg Ph.-Suchard (Gillettes) et la route de la Gare. L'offre du bureau MSA a été retenue comme étant la plus avantageuse pour la Commune de Boudry.

En effet, les prestations qu'elle propose correspondent au travail attendu et nécessaire pour cette étude. L'expérience de l'équipe proposée et le travail régulier de la Commune avec ce bureau rassurent également quant à la bonne réalisation du projet. La méthodologie proposée par MSA est efficace et permet une économie notable des coûts puisqu'ils s'inscrivent dans les deux offres les moins chères reçues suite à l'appel d'offres.

L'offre du bureau MSA, d'un montant total TTC de CHF 18'728.35, comprend les prestations suivantes :

- Reprise de l'avant-projet sommaire ;
- Analyse des extensions possibles en direction de la Gare ;
- Evaluation des emprises sur fonds privés ;
- Etablissement des plans d'avant-projet d'aménagement (situation et coupes types) ;
- Etablissement des plans d'avant-projet d'infrastructures souterraines liées au trottoir (évacuation des eaux de surface et éclairage public) ;
- Estimation des coûts à $\pm 20\%$;
- Notice technique en vue de la votation d'un crédit de construction au CG.

Sur la base de l'offre retenue, le budget proposé est le suivant :

Tab. 1 Tableau des prestations et des coûts de l'offre retenue.

	Montants
Montant total selon offre de MSA du 30.09.2024	CHF 18'728.35 TTC (TVA à 8.1%)
Réserve divers et imprévus (env. 12%)	CHF 2'247.40 TTC
Montant total demande de crédit (arrondi)	CHF 21'000.00 TTC

3 Calendrier

Le calendrier prévu pour cette étude est le suivant :

- Démarrage des études : janvier 2025
- Validation de la variante retenue : de janvier à mars 2025
- Etablissement de l'avant-projet : de mars à juin 2025
- Etablissement du devis estimatif et de la notice technique : de juin à août 2025
- Présentation aux commissions et au Conseil communal : courant septembre 2025

4 Conclusion

Compte tenu des éléments qui viennent d'être exposés, nous vous recommandons, Madame la Présidente du Conseil général, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, d'accepter l'arrêté proposé ci-après. Celui-ci permettra, à terme, de proposer une solution d'aménagement qui sécurisera l'ensemble des usagers sur ces deux routes.

Boudry, le 17 janvier 2025

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La présidente

Le secrétaire

Rita Piscopiello

Emile Dubois

LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE BOUDRY

Vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,
Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC) du 24 juin 2014,
Vu le règlement général de commune du 31 octobre 2022,
Vu le règlement communal sur les finances (RCF) du 29 juin 2015,
Vu le budget des investissements 2025,
Entendu la Commission de gestion et des finances,
Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e

- Article premier :** Un crédit d'engagement de CHF 21'000.00 TTC est mis à disposition du Conseil communal pour l'établissement d'un avant-projet pour la réalisation d'un trottoir et d'aménagements modérateurs sur le fbg Ph.-Suchard (Gillettes) et la route de la Gare.
- Article 2 :** La dépense est comptabilisée au compte des investissements n° 20250201 et amortie au taux de 20% l'an, sous réserve d'éventuelles subventions.
- Article 3 :** Le cas échéant, le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire à financer tout ou partie dudit crédit, dans le respect des normes du frein à l'endettement selon la LFinEC.
- Article 4 :** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Boudry, le 7 février 2025

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente

La secrétaire

Pascale Preisig-Ducommun

Fanny Matthey